ECHAFAUDAGES DE PIED

Vérifier, réceptionner et réaliser la maintenance au sens de la R408 (Vérificateur interne)

OBJECTIF DE LA FORMATION

A l'issue du stage, les stagiaires seront capables réaliser les vérifications réglementaires de mises et remises en service, trimestrielles et journalières prévues dans l'arrêté du 21 décembre 2004 d'un échafaudage de pied en hauteur inférieure à 24 mètres montés conformément à la notice du fabricant, réceptionner l'échafaudage avant utilisation (au sens de la R408) et assurer la maintenance de l'échafaudage au sens de la R408 (hors opérations de démontage/montage d'éléments d'échafaudage).
Ils seront capables de se situer et d'être acteurs de la prévention des risques.

Le formateur évaluera les connaissances et le savoir-faire, à l'issue de la formation, dans le but de délivrer une attestation de compétence, selon réussite aux épreuves de tests théorique et pratique, nécessaire au chef d'entreprise afin d'autoriser ses salariés à vérifier, réceptionner et réaliser la maintenance des échafaudages de pied au sens de la R408.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES GLOBAUX

- Se situer et être acteur de la prévention des risques.
- Utiliser un échafaudage de pied, en sécurité, dans le cadre des vérifications.
- Réaliser les vérifications de mises, remises en service, trimestrielles et journalières d'un échafaudage de pied.

PUBLIC VISÉ

Toute personne, désigné par le chef d'entreprise, qui est amené, dans le cadre de son travail, à réaliser les vérifications (suivant l'arrêté du 21 décembre 2004) des échafaudages de pied de hauteur inférieure à 24m montés par l'entreprise conformément à la notice du fabricant pour sa propre activité.
Cette formation vise, également, les salariés ayant à réceptionner une prestation de mise à disposition d'un échafaudage et tout salarié ayant à prévoir et commander une prestation de mise à disposition d'un échafaudage.
Cette formation rentre dans le champ de développement des compétences des salariés (loi Avenir Professionnel).

Nota : Le chef d'établissement demeure responsable de confier une mission de réception et de vérification, en adéquation avec l'expérience et la qualification de la personne concernée.

PRÉ REQUIS

- Avoir une expérience professionnelle de 06 mois dans le domaine des échafaudages : utilisation ou montage ou aide montage ou encadrement de chantier.
- Maîtriser :
  - La langue française parlée et écrite.
  - Les mathématiques élémentaires.
  - La lecture courante de plans.
- Être âgé de 18 ans.
- Bénéficier d'une aptitude médicale aux risques de chute de hauteur.
- Posséder les EPI.

INTERVENANTS

Formateurs professionnels expérimentés, habilités par l'Assurance Maladie Risques Professionnels/INRS pour dispenser les formations échafaudages fixes au sens de la R408.

ECHAFAUDAGES DE PIED

Vérifier, réceptionner et réaliser la maintenance au sens de la R408 (Vérificateur interne)

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Méthode pédagogique tournée vers l'apprenant.
- Pédagogie qui combine cours magistraux et pédagogie active en s'appuyant sur l'expérience des apprenants et le développement des compétences.
- Alternance de parties théoriques et parties pratiques
- Méthode participative et active.

CONTENU PÉDAGOGIQUE

- Les enjeux de la prévention.
- Les rôles et responsabilités des différents acteurs.
- La prévention des risques :
  - Signaler les situations dangereuses.
  - Communiquer – Rendre compte.
- Les différents types d'échafaudages et leur domaine d'utilisation.
- L'exploitation de la notice fabricant.
- Le cadre réglementaire des vérifications des échafaudages et les responsabilités qui en découlent.
- L'examen d'adéquation.
- L'examen de montage et d'installation de l'échafaudage et/ou réceptionner l'échafaudage avant utilisation.
- L'examen de l'état de conservation (approfondi le cas échéant) de l'échafaudage et/ou assurer la maintenance de l'échafaudage.
- Le compte rendu/procès-verbal de réception.
- Les règles d'utilisation d'un échafaudage fixe en sécurité.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Evaluation sommative des acquis théoriques en fin de formation.
- Evaluation formative (tout au long de la formation) des acquis pratiques.

Délivrance, selon réussite aux épreuves évaluatives, d'une attestation de compétences validant les acquis.

MOYENS MATÉRIELS

Pour la partie théorique

- Salle pouvant accueillir les stagiaires.
- Table, chaises, électricité.
- WC.
- Eau potable à disposition des apprenants.

Pour la partie pratique

- Site pratique accessible et adapté, conforme au référentiel INRS R408.
- Mise à disposition de matériels d'échafaudages fixes montés certifiés NF, conforme au référentiel INRS R408).

DURÉE

- 14H00 (02 jours).

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Livrets stagiaires, stylo et bloc papiers à chaque apprenant.
- Notices constructeur, référentiel, articles de journaux, recommandations, ED, textes de LEGIFRANCE mis à disposition des apprenants.
- POWER POINT.
- Ordinateur portable, vidéo projeteur, écran de projection.
- Systèmes anti-chûtes de l'organisme de formation.
- Feuilles d'émargement, attestations de présence…

LIEU DE FORMATION

- Formation théorique à l'entreprise, dans l'organisme de formation ou sur chantier.
- Formation pratique à l'entreprise, dans l'organisme de formation ou sur chantier.

ACTIVITES PÉDAGOGIQUES

- Etudes de cas.
- Démonstrations.
- Analyse de pratique.
- Essais.
- Mises en situation.

RESPONSABLE PÉDAGOGIQUE ENCADRANT LA FORMATION

Madame ORHON Evelyne (Tél : 06.34.21.58.26).